

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 8 novembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 19 novembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 18 novembre 2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – EVOLUTION DES MODALITES DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE NIORT DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE DU PONTREAU- COLLINE SAINT-ANDRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Michel SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Yamina BOUDAHMANI, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Bruno JUGE, Luc DELAGARDE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Fabrice DESCAMPS à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Florent SIMMONET à Sylvette RIMBAUD, Dominique SIX à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Pascal DUFORSTEL, Jean-Martial FREDON, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Adrien PROUST, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Serge MORIN, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Florent SIMMONET, Dominique SIX

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 18 NOVEMBRE 2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – EVOLUTION DES MODALITES DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE NIORT DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE DU PONTREAU- COLLINE SAINT-ANDRE

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification statutaire en date du 20 novembre 2015 prenant effet au 1er décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 14 décembre 2015, portant « compétences relatives au droit de préemption urbain, modalités de délégation du droit de préemption urbain » ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 16 avril 2016, relative à l'approbation du Plan local d'urbanisme de la ville de Niort ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 16 avril 2016, relative à l'institution du Droit de préemption urbain, du Droit de préemption urbain renforcé et des modalités de délégation à la Ville de Niort ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 8 juillet 2019 approuvant la convention NPNRU sur le quartier Pontreau / Colline Saint André,

Considérant que le quartier Pontreau / Colline Saint André relève du périmètre d'intervention de la géographie prioritaire de la politique de la Ville,

Considérant que la politique de la ville est une compétence de la communauté d'agglomération, et que dans ce cadre la convention NPNRU a pour objectif n°3 de restructurer l'offre commerciale de proximité autour de quelques pôles moteurs, deux secteurs à enjeux sont identifiés en première intention : l'un centré sur la rue Jules Ferry en accompagnement de la polarité commerciale autour de l'Intermarché, l'autre à proximité immédiate de la place Denfert-Rochereau et plus particulièrement de la rue Pluviault.

Considérant que la Communauté d'agglomération doit se doter des outils d'action foncière nécessaires à l'atteinte de cet objectif,

La délégation du Droit de préemption urbain accordée à la Ville de Niort est retirée sur les périmètres des rue Pluviault et rue Jules Ferry joints à la présente délibération soit :

- Sur la rue Pluviault des n°1 à 19, compris entre la rue Thibault de Boutteville et la rue Saint Gelais et portant sur les parcelles cadastrées section BY n°118, 119, 120, 121, 122, 123, 127, 128, 129, 130 et 131 ;

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20191120-C62-11-2019-DE Date de télétransmission : 22/11/2019 Date de réception préfecture : 22/11/2019
--

- Sur la rue Jules Ferry des n°8 à 10T et portant sur les parcelles cadastrées section BZ n°386, 387, 225, 224, 385, 214 et 294.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le retrait de la délégation du Droit de préemption urbain accordé à la commune de Niort sur les parcelles ci-dessus listées et telles qu'indiquées sur le plan ci-annexé,
- Autoriser le Président à déléguer son Droit de préemption au Vice-Président Délégué sur ces mêmes parcelles.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué



Légende

-  Secteur rue Pluvialt (Ouest)
-  Secteur rue Jules Ferry (Est)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191120-C62-11-2019-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

